



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

**Délégation Académique à la
Formation des Personnels
Enseignants, d'éducation et
d'orientation
(DAFPEN)**

Affaire suivie par
Ingrid MARTINS
Téléphone
01 57 02 65 25

Julie NGUYEN
Téléphone
01 57 02 67 80

Mél
ce.dafpen@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

MISE EN ŒUVRE DU DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

DOSSIER

Nom d'usage	
Nom de famille	
Prénoms	
Date de naissance	
Grade	
Discipline	
Etablissement d'exercice	
Ancienneté générale de services	
Ancienneté dans le poste	
Courriel (adresse professionnelle exclusivement)	
Téléphone personnel	



Mobilisation antérieure du DIF

Oui <input type="checkbox"/> Nombre d'heures mobilisées :	Non <input type="checkbox"/>
--	------------------------------

2/4

Projet

Intitulé de la formation	
Organisme de formation (dénomination, adresse et coordonnées)	
Dates et durée totale de la formation en heures ¹	

Détail du projet professionnel

¹ Joindre impérativement un calendrier ou emploi du temps détaillé établi par l'organisme de formation



3/4

Motivations

Je sollicite le versement de l'allocation de formation

OUI

NON

A le

Signature

Rappel : les frais liés à la formation sont à la charge de l'agent.



Avis circonstancié du supérieur hiérarchique

Rappel

La mobilisation du DIF doit être impérativement validée en amont dans le cadre d'un dialogue entre l'agent et son supérieur hiérarchique qui appréciera la demande au regard des fonctions occupées et du projet professionnel de l'agent

4/4

Ce projet a-t-il fait l'objet d'un entretien ?

Oui

Date de l'entretien :

Non

Avis favorable

Avis défavorable

Motivation de l'avis :

A le

Signature et cachet du chef d'établissement